



TUNISIA

DECLARATION DE M. ANOUAR BEN YOUSSEF
PREMIER SECRETAIRE A LA MISSION PERMANENTE
DE LA TUNISIE AUPRES DES NATIONS UNIES

AU

DEBAT GENERAL
DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE PREPARATOIRE
DE LA CONFERENCE DES PARTIES AU TRAITE
SUR LA NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES
CHARGEE D'EXAMINER LE TRAITE EN 2005

New York, 26 avril – 07 mai 2004

New York, le 27 avril 2004

CHECK AGAINST DELIVERY

Monsieur le Président,

Je voudrais, au nom de ma délégation vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la Présidence de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2005. Nous sommes convaincus que votre talent et votre expérience diplomatique contribueront au succès de nos travaux.

Ma délégation appuie la déclaration faite par le Représentant de la Malaisie au nom des Etats membres du Mouvement des non alignés qui sont membres du TNP ainsi que la déclaration faite par le Représentant de l'Egypte au nom du groupe arabe.

Monsieur le Président,

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la clé de voûte du système mondial de non-prolifération et le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, d'où la revendication sans cesse réitérée dans de nombreux fora pour l'adhésion de tous les Etats au régime de non-prolifération nucléaire. L'universalité du TNP est une composante de sa force et de sa crédibilité. Le fait même que 188 Etats sont aujourd'hui membres de ce Traité témoigne si besoin est, de la volonté de la Communauté internationale de faire face aux dangers de la prolifération nucléaire et de la course aux armements nucléaires et ce grâce à la mobilisation générale pour le bannissement de cette arme redoutable dont les arsenaux actuels sont capables de détruire plusieurs fois la planète.

Monsieur le Président,

Cette réunion constitue une étape cruciale avant la Conférence de 2005. Nous sommes appelés à réitérer les décisions et la résolution adoptées à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au TNP et la Conférence de 2000 et s'engager dans une évaluation prospective sur ce qui reste à faire pour atteindre les objectifs déjà fixés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et surtout dans son article VI.

Toutefois, il est important de signaler qu'en procédant à l'évaluation de la situation de la Non-prolifération et du désarmement nucléaires depuis une trentaine d'années, force est de constater l'absence de progrès dans ce domaine. Nous restons encore très loin de l'objectif fixé par l'article VI en ce qui concerne le désarmement nucléaire et le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

En attendant la réalisation du désarmement nucléaire, nous estimons que des engagements doivent être également affirmés pour la mise en place de garanties effectives contre l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires contre la sécurité et l'intégrité des pays qui ont renoncé volontairement à l'arme nucléaire et qui constituent la majorité des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, les Etats dotés de l'arme nucléaire ont des obligations particulières conformément au Traité de non-prolifération nucléaire et à son article VI.

Monsieur le Président,

La première mesure visant à donner effet aux dispositions de l'article VI du TNP, consistait à conclure les négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La non-entrée en vigueur de ce Traité jusqu'à maintenant, constitue un motif d'inquiétude du fait, notamment, de sa non-ratification par certains Etats nucléaires et en particulier ceux parmi les 44 Etats dont la ratification est nécessaire conformément à l'article XIV du Traité.

La deuxième mesure revient à conclure un Traité sur l'interdiction de la production et du stockage des matières fissiles à usage militaire et qui renforcerait la non-prolifération nucléaire et contribuerait au désarmement nucléaire. Toutefois, ce Traité n'est même pas encore en négociation. De l'avis de mon pays, il s'agit là d'une mesure dont la concrétisation devrait être accélérée pour une élimination rapide et effective des armes nucléaires.

Un autre aspect important est celui de l'engagement de toutes les parties à œuvrer résolument à la réalisation de l'objectif tendant à assurer l'adhésion universelle au Traité (TNP), notamment en s'employant à renforcer la sécurité dans les régions de tension comme le Moyen-Orient, où Israël reste le seul Etat qui n'ait pas encore adhéré au TNP.

Monsieur le Président, en effet, les efforts des Etats de la région continuent d'être bloqués par Israël qui refuse d'adhérer au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et ce malgré les nombreux appels des autres Etats de la région et aussi ceux de l'Assemblée Générale dans ses multiples résolutions consacrées à la question depuis 1974 et adoptées par consensus depuis 1980.

Dans ce même contexte, il est malheureux de noter qu'en dépit de la volonté manifesté sans ambiguïté par les Etats de la région, d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive et, en particulier, d'armes nucléaires, Israël demeure le seul Etat de la région à posséder des armes nucléaires. Ce comportement obstiné d'Israël constitue un obstacle aux efforts de désarmement d'une manière générale et de l'instauration d'une paix durable dans cette région et prouve la militarisation à outrance suivie par Israël détenteur également d'autres armes de destruction massive.

Monsieur le Président,

Ma délégation est convaincue que la vraie solution réside dans l'élimination totale et définitive des armes nucléaires et par l'abandon irréversible et résolu de la doctrine de la dissuasion nucléaire. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous offre le moyen de réaliser cet objectif. La Communauté internationale doit saisir cette occasion en vue de donner la chance aux générations futures de bénéficier d'un monde plus sécurisant basé sur des relations de coopération et non de confrontation.

Je vous remercie **M. le Président**.